

# LE ZÉRO PHYTO EST EN MARCHÉ



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier et la mise en place de l'objectif « zéro pesticide » dans l'ensemble des espaces publics, les produits phytosanitaires\* (appelés aussi pesticides) sont peu à peu bannis de l'entretien de la voirie. En effet, l'utilisation de ces derniers fragilise notre écosystème en diminuant la qualité de l'air, en contaminant la nappe phréatique, notre source d'eau potable, et en réduisant la fertilité des sols, soit ce qui atteint la faune, la flore et la biodiversité en général.

C'est pourquoi la Ville teste l'entretien des trottoirs et des espaces en « zéro phyto » sur neuf zones du territoire communal. Le paillage, qui permet d'absorber l'eau et de maintenir l'humidité du sol, et le désherbage mécanique (avec une débroussaillieuse) ou manuel sont désormais les nouvelles techniques utilisées. Plus

douces, ces solutions alternatives représentent un coût plus élevé pour la Ville et nécessitent plus de passages pour les services municipaux. Mais les enjeux sont importants pour préserver la biodiversité et la santé publique !

Ces zones tests doivent servir à évaluer les différentes techniques alternatives existantes, tant en termes d'efficacité que d'impact budgétaire. Concrètement, les riverains doivent s'attendre à une image modifiée de ces zones d'essai, puisque la végétation spontanée y poussera. Elles ne seront étendues à toute la ville qu'une fois éprouvées.

## Quelles sont les zones communales concernées ?

- Le parvis de la mairie et de l'église Saint-Clodoald,
  - Le jardin de l'Avre,
  - Le jardin des Tourneroches,
  - La promenade de l'hippodrome,
  - L'avenue Alfred-Belmontet,
  - La rue de la Porte jaune,
  - Le boulevard de la République,
  - Le square Kelly,
  - La promenade de la rue du Mont-Valérien.
- Des panneaux d'information « Zéro pesticide » y seront bientôt implantés. ■

\* Ils désignent les substances chimiques utilisées pour protéger les végétaux contre les organismes nuisibles.

## [AIDE DE L'ÉTAT] coup de pédale pour l'achat du vélo électrique



Depuis le mois de février, l'État accorde une subvention de 200 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE), sur présentation d'une simple facture. Tous les acheteurs pourront en bénéficier, sur présentation de leur facture, pour un vélo électrique acheté à compter du 19 février, date de l'entrée en vigueur du dispositif, et ce jusqu'au 31 janvier 2018. L'aide sera versée une fois à chaque acheteur, et non pour chaque achat.

La demande d'aide doit être effectuée via un formulaire mis en ligne par l'Agence de services et de paiement (ASP) sur un téléservice dédié « Bonus Vélo ».

Après l'avoir complété, vous devrez imprimer le formulaire, le viser et transmettre la demande à la direction régionale de l'ASP, désignée sur le formulaire de demande d'aide, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- un justificatif de moins de trois mois établissant l'existence d'un domicile ou d'un établissement en France ;
- une copie d'un justificatif d'identité ;
- une copie de la facture du vélo électrique.

Attention à bien vous assurer au préalable que la facture est établie au nom du demandeur de l'aide. Si ce n'est pas le cas, la demande sera rejetée.

Renseignements et formulaire à remplir sur [www.asp-public.fr/bonus-velo](http://www.asp-public.fr/bonus-velo)



La présence d'herbe en bord de trottoir ou dans l'allée d'un parc n'est pas synonyme d'un mauvais entretien ! C'est simplement le signe d'une gestion différente de l'espace, où de nouvelles méthodes de désherbage sont appliquées et n'auront pas les conséquences radicales destructrices des pesticides.

## Ateliers pédagogiques au jardin des coteaux



Espaces, association d'insertion par l'écologie urbaine, organise deux ateliers pédagogiques, gratuits et ouverts à tous, au jardin partagé Les Coteaux fleuris :

**Mercredi 19 avril à 14 h 30 : « Les enjeux liés aux pesticides »**  
Comment réussir le « zéro phyto ».

**Mercredi 10 mai à 14 h 30 : « Le cycle de l'eau dans le jardin »**  
Observer la logique de la nature pour savoir agir.

Au jardin Les Coteaux fleuris, au niveau du 56, boulevard Sénard.  
Inscriptions aux ateliers à [animation@association-espaces.org](mailto:animation@association-espaces.org) ou au 01 55 64 13 40  
[www.association-espaces.org](http://www.association-espaces.org)